

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 28 juillet 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 86 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Christine JUSTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Attribution d'une subvention à l'association Printemps du livre

HN 103-28/07/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Printemps du Livre de Cassis, manifestation culturelle créée en 1987 sur proposition du ministère de la culture a atteint une renommée nationale solidement ancrée grâce à l'association originale du livre et de multiples écritures artistiques diverses.

Au cours des dernières années plus de 200 grands écrivains économistes musiciens photographes ou comédiens français et étrangers y ont participé parmi lesquels Jorge Amado, Patrick Chamoiseau, Jean D'Ormesson, David Foenkinos, Vargas Llosa ...etc.

Les rencontres ont été conçues par l'association le Printemps du Livre et animées par Patrick Poivre D'Arvor. Le bilan est très positif pour les organisateurs de l'Association et les opérateurs de cette manifestation devenue incontournable, et qui est aujourd'hui un rendez-vous très attendu dans le monde littéraire.

L'édition 2019 qui s'est tenue à Cassis à la Fondation CAMARGO, résidence d'auteurs, autour du thème « Liberté, liberté chérie ! » en présence de nombreux écrivains célèbres dont notamment Tahar BEN JELLOUN, Serge JONCOUR, Arnaud Le GUERN, Pierre PALMADE, Alexandre JARDIN a connu un franc succès.

Cette année encore le Printemps du Livre de Cassis confie à nouveau à Patrick Poivre D'Arvor la conception et l'animation des rencontres littéraires autour de la littérature la musique, la photographie, et un très beau programme de cinéma.

Cette édition qui se déroulera à Cassis du 4 au 6 septembre 2020 à la fondation Camarguo conjuguera les arts autour du thème « Famille je vous aime, famille je vous hais » avec la participation entre autres de Francis HUSTER, Douglas KENNEDY et Jean-Jacques BEINEIX.

Il est proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 25 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 Juillet 2020 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

Les demandes de subventions qui émanent des associations du territoire qui portent des projets mettant en valeur le territoire, conduisent le conseil de territoire à répondre au cas par cas et à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée la subvention suivante au titre de l'exercice 2020 :

- Association le Printemps du Livre : 25 000 euros TTC

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens, annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer la convention et à prendre les décisions afférentes à cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le les crédits sur l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence, nature budgétaire 6574, fonction 022.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020